

247-248



EUROPE. — MOYEN AGE

(NOTICES POUR LES DEUX PLANCHES)

FRANCE. — COSTUMES CIVILS DE LA FIN DU XV^e SIÈCLE.

L'Écritoire.	{	1	2	3	4	5	6	7	8
		9	10	11	12	13	14	15	
Le Bougeoir.	{	16	17	18	19	20	21	22	23
		24	25	26	27	28	29		

Les figures réunies dans ces deux planches sont extraites de tapisseries du temps de Louis XII, roi de France. Quoique dans certaines coiffures de femmes on retrouve la physionomie italienne, l'influence de l'Italie n'y est pas encore très sensible, comme elle le fut peu d'années après. Ces amples et lourds costumes appropriés au climat plus rigoureux de la France et des Flandres, procèdent encore du costume gallo-romain et de celui du moyen âge dans le Nord. Ils ont dans leur ensemble un caractère, une physionomie que les costumes de la renaissance ne devaient pas conserver et qui n'a plus reparu. Peu de documents historiques ont une valeur égale à celle de ces tapisseries. Elles sont d'une époque où les renseignements n'abondent pas et précèdent, comme on peut le voir, le moment où l'on commença à pratiquer des ouvertures dans les manches et le corps des vêtements, pour faire montre des beaux linges de Frise dont on fut si fier.

Les femmes portent toujours la cotte et la surcotte, mais l'une et l'autre, traînant à terre par devant et par derrière, sont si longues que l'on ne saurait marcher sans les soulever de la main. Les manches de la surcotte sont en général fort larges; parfois d'une ampleur modique, elles se rétrécissent vers le poignet, montrant légèrement leur revers (voir nos 10, 15, 29); ou encore cette manche de surcotte retombe dans son ampleur, après avoir laissé passer le bras par une ouverture (voir n° 19). On sent, par ces différences, que le caprice personnel tient déjà une large place dans l'habillement féminin; chaque femme taille dans les vieilles modes et joue avec la coupe des costumes encore en usage, mais avec une liberté dont la trace se retrouve dans tous les détails. La cotte et la surcotte sont taillées, en général, en carré plus ou moins large sur la poitrine, en pointe allongée dans le dos. Le plastron de la fine chemise, montant jusqu'à la base du cou, est richement brodé de soie d'or, d'argent, de couleur et même de perles; quand la chemise ne forme pas le plastron, l'ouverture est franchement accusée par un dessin en bordure. A côté de ces nouveautés, on retrouve le collet montant de la houppelande (voir n° 17) et les ouvertures en pointe du corsage (voir n° 19). On voit des ceintures par-dessus la surcotte, les unes à la taille, les autres plus bas. Elles sont orfévrées sur un ruban, ou simplement brodées, et passent de biais dans une boucle pour former la pointe, le bout du côté passé dans la boucle restant flottant. Par-dessus la surcotte, on rencontre ici l'exemple de trois manteaux de femmes, auxquels la longue et ample traîne donne la plus grande tournure; les nos 10 et 29 sont de la même coupe, ouverts au ras des épaules et fendus pour le passage des bras, ils n'effacent rien de la poitrine et tout seconde l'étalage de la large et longue queue. Le manteau à collet de fourrure, n° 27, doublé d'hermine, est le manteau nuptial. Sa traîne n'est pas plus courte que celle des autres; seulement, comme il n'a pas d'ouverture pour le passage des bras, il est maintenu par une double ganse à la hauteur de la poitrine, restant également ouvert.

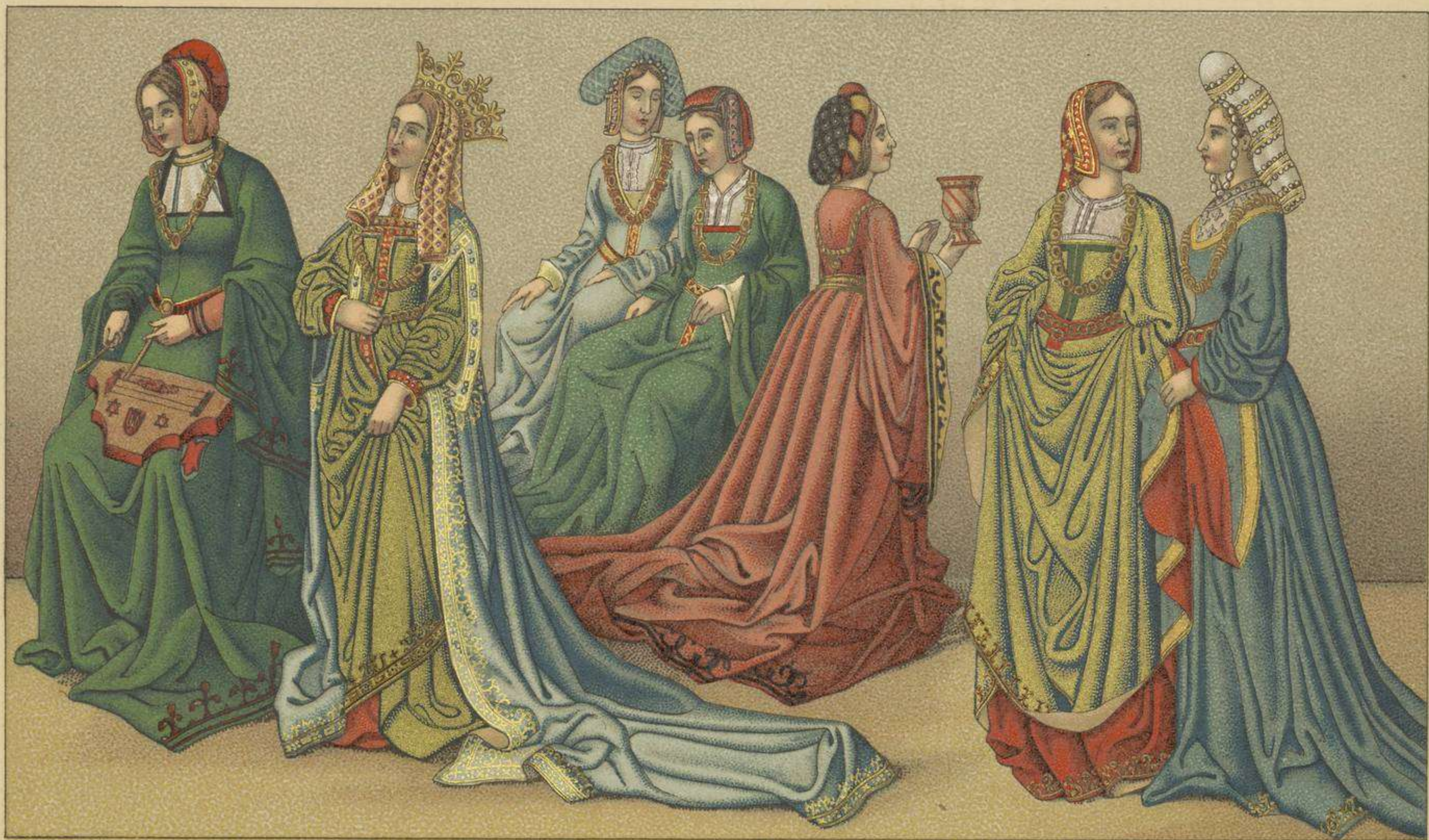
Les coiffures des femmes sont très variées. La nouveauté de l'époque, ce sont les *templettes*, ce grand béguin cachant toute la chevelure, à l'exception de la partie antérieure, couvrant l'oreille et aussi la nuque, en avançant plus bas que le menton, templettes recouvertes d'un voile d'étoffe assez épaisse, de forme rectangulaire et allongée, partant du sommet de la tête pour retomber en arrière, mais ramené sur le devant du front par un

simple repli, et fixé dans cette position, à la manière italienne (voir n^{os} 1, 8, 12). Parfois le voile non relevé retombe droit dans le dos (voir n^{os} 2, 14, 19). Avec les templettes, on portait aussi les escoffions variant de forme et de grandeur (voir n^{os} 11 et 24) et aussi la couronne nobiliaire (voir n^o 27). Ces couronnes, hautes, très découpées et richement travaillées, se portaient alors très en arrière dégageant tout l'avant de la tête; souvent, on remplaçait les templettes sous la couronne, par un voile épais et brodé, disposé sur le devant comme le béguin et en tenant lieu. On ornait parfois la templette sur le côté avec un bouffant de ruban (voir n^{os} 9 et 19); on la surmontait aussi à l'arrière du bouffant en boudin, ayant la figure d'un fond de bonnet élevé (voir n^o 9); enfin on se coiffait encore avec la templette, d'un ruban enroulé, noué sous le menton, et surmonté lui-même d'un escoffion enrubanné (voir n^o 17). On portait aussi, sans la templette, le grand escoffion (voir n^o 15), ce matelas pourrait bien être le *chaperon fait en poupée*, dont Clément Marot a parlé dans son *Dialogue des deux amoureux*. On se coiffait en même temps de la simple résille de velours, partant d'un léger bourrelet, ceignant la tête du front à la nuque, les cheveux encadrant le visage (voir n^o 13). Toutes les chevelures de ces femmes, séparées par une raie médiane, sont divisées également sur le front et ramenées en arrière, en général au-dessus de l'oreille. Les cheveux sont lustrés et aplatis, et tiennent réellement bien peu de place dans la parure. Une seule chevelure annonce le chignon de la haute antiquité, renaissant enfin : c'est celle de la figure agenouillée n^o 12, portant la résille. C'est un des indices du futur *costume à la grecque* et qui eut quelque faveur sous Louis XII, avec le costume à *la génoise* et celui dit à *la milanaise*. Parmi ces costumes féminins il en est un, n^o 24, qui est d'un genre particulier. C'est un pardessus de soie, n'ayant pas la longueur de la robe, une tunique avec collet renversé formant parement, ouverte par devant jusqu'à la ceinture, fendue latéralement et agrafée dans le parcours. Ce pardessus participe de la *jacquette*, robe courte portée avec une ceinture par les hommes, laquelle ne s'ouvrait ainsi par devant que jusqu'à mi-corps; ce vêtement est porté ici sans ceinture, les manches sont flottantes, et voltigeraient si elles ne faisaient pas retour sur l'avant-bras. De même couleur que la robe à très longue jupe, ce vêtement forme un habillement du meilleur goût. On trouve au n^o 15 un exemple intéressant pour la façon de la longue jupe de la surcotte; on la fermait sur le côté d'après ce document.

Dans le costume masculin, l'étagage du linge de la chemise tient moins de place sur la poitrine; le col, ou plutôt l'ouverture, est souvent à la même hauteur qu'on la voit au cou des femmes, souvent aussi elle monte davantage, et le plastron est véritablement formé par le pourpoint; pour le tendre on agrafait, boutonnait ou laçait alors le pourpoint ajusté sur le côté; les manches restèrent étroites jusqu'en 1514. Le haut de la chemise était brodé en large broderie comme celui des femmes. Les pourpoints n'avaient plus les hauts collets du milieu du XV^e siècle; ils n'en avaient plus du tout.

L'habit de dessus était de plusieurs formes. Lorsqu'il dépassait le genou, on l'appelait robe. — Le n^o 28 offre l'exemple d'une robe courte, fendue par devant, du haut en bas, avec de larges manches en entonnoir. Les robes étaient doublées en étoffes ou fourrées. — Le n^o 23 montre le haut d'une robe avec le large parement en fourrure formé par le renversement de l'ouverture, cette robe a la manche fendue qui permet le passage du bras. — Les n^{os} 4 et 5 montrent le parement du revers formant collet par la coupe donnée au vêtement qui recouvre largement l'épaule et offre par derrière l'image d'une pèlerine. — Les n^{os} 1 et 3 portent de petites capes ouvertes sur le devant, retenues ou non par une agrafe. — Le n^o 20 porte une ample robe sans collet ni parement; une ouverture pratiquée à même (ce vêtement n'a pas de manches) permet de passer le bras ou si on ne se sert pas de l'ouverture, de relever la robe en massant les plis sur le bras, à la façon d'une toge romaine. — Le manteau n^o 25, vêtement de grande cérémonie, figurant dans une consécration nuptiale, est ouvert par devant, de haut en bas; le revers forme un parement d'hermine se terminant en un large et long collet tombant droit dans le dos. Ce vêtement est fendu latéralement dans toute sa hauteur à partir de l'épaule; l'ouverture se ferme avec des agrafes espacées que l'on détache pour le passage du bras, en laissant close la partie inférieure.

Le coiffure masculine consistait en *toques* et *calottes*, portées seules ou l'une par-dessus l'autre, et en *bonnets*. La toque était d'une forme cylindrique très basse, avec un bord retroussé ou *rebrassé* de toute la hauteur de la forme. Le bonnet était un chaperon dont le rebras ne contournait qu'une moitié de la forme, rebras que l'on portait tombant ou relevé. Dès le temps de Charles VII, il était de bon ton de se couvrir la tête d'une calotte et de la surmonter d'un chapel. Louis XI conserva cet usage, que l'on retrouve sous Louis XII. « Au bonnet rond, dit Pasquier, qui écrivait au XVI^e siècle, on commença d'apporter je ne sais quelle forme de quadrature grossière et « lourde, qui fut cause que de mes premiers ans, j'ai vu qu'on l'appelait bonnet à quatre brayettes. Le premier qui « y donna la façon fut un nommé Patrouillet (voir n^o 3). » Le nom de bonnet rond demeura toutefois au bonnet à quatre brayettes. *Nous réparions nos têtes rondes de bonnets quarrés, en quoi l'on peut dire que par grande bigarerie, nous avons par hasard trouvé la quadrature du cercle.* » On voit par les exemples n^{os} 5 et 20 que l'on portait réellement des chapeaux de forme carrée, et le même auteur ajoute : « Tant dans le palais que dehors et



EUROPE XV - XVI^E SÈCLE

EUROPA XV-XVITH CENTY

EUROPA XV-XVI^{TES} JAHRH



IMP. FIRMIN DIDOT et C^{IE} PARIS

Chataignon lith.



EUROPE XV - XVI^E SELE

EUROPA XV-XVITH CENTY

EUROPA XV-XVI^{TES} JAHR^T



IMP FIRMIN DIDOT et C^o PARIS

Werner lith

« encore qu'il plût, on mettait au dit cas le chapeau par-dessus le bonnet. » Les calottes que l'on recouvrait de la toque affectaient différentes formes, et étaient parfois de véritables bonnets avec de larges rubans d'attache que l'on faisait pendre en rosette lâche (voir nos 18 et 20). Parfois au lieu de la calotte, c'était (voir n° 16) une coiffure en bourrelet qui se trouvait sous la toque. La coiffure de dessous était posée droite; la toque par-dessus était toujours inclinée, souvent très fortement (voir n° 5). Posée seule sur la chevelure, la toque était droite (nos 23 et 28). Il y en avait d'empanachées de plusieurs plumes en hauteur (n° 18). On ornait la toque de joyaux (voir n° 28). Les bords en étaient souvent découpés (voir nos 7, 23, 13). Souvent aussi, on reliait ces découpures avec des lacets (voir n° 5). Nous aurions occasion de revenir sur les tissus, les broderies, les colliers de cette époque.

Terminons cette notice en faisant remarquer que les chevelures masculines sont en général longues; la masse extrême est enroulée, les cheveux sont divisés sur le front comme ceux des femmes; toutefois le marié, n° 25, a les cheveux tombant sur le front et coupés horizontalement au-dessus du sourcil, à la manière des *cuideraulx*, du XV^e siècle. Le n° 1, dont la chevelure est de dimension moyenne, porte une barbe assez courte, avec la moustache. Le n° 28 est en costume de chasse, les jambes armées pour le sanglier; la chaussure est de la forme dite *bec de cane* (les poulaines avaient disparu depuis environ 1485). Ce noble chasseur porte l'olifant, corne de guerre et de chasse, qui était une marque de commandement. L'instrument dont joue la dame n° 9 est le *tympanon*; il était monté avec des cordes de fil de fer ou de laiton; on le touchait avec deux petites baguettes de bois.

D'après les tapisseries de haute lisse, de fabrication flamande, à fil d'or et d'argent, appartenant à sir Richard Wallace, exposées par l'Union centrale, aux Champs-Élysées, en 1874, ainsi que les tapisseries de la même époque, appartenant à M. Dubouché, de Limoges, qui nous ont fourni les fig. 9 et 21.

Les sujets des premières de ces tapisseries sont tirés de romans de chevalerie; les unes représentent le triomphe de Béatrix, son mariage avec le roi Hervis; les autres proviennent du Roman de la Rose.

